



DEL- 2022 - 013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 17
Votants : 17

OBJET :

FOURNITURES
SCOLAIRES ET
DOTATIONS ECOLES
PRIMAIRES DE LA
COMMUNE POUR
2022

L'an Deux Mille Vingt Deux, le Jeudi 24 février
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal
EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2022

PRESENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND
A., Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BAUDRY
M., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., M BOUCHEREAU
F., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., M GAULTIER J-
L, Mme JOLIVET C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme
LAMBERT B., M SOURISSEAU B., Mme PASQUEREAU
C.

Excusés : M AMOSSÉ M.,

Secrétaire de séance : M SOURISSEAU B.

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux élèves des écoles primaires, publique
et privée de la commune pour 2022 :

➤ 42.00 € pour les fournitures par élève

Par ailleurs, il est attribué à :

- L'école publique :

- Une dotation de 935 € pour le renouvellement des manuels et licences,
- Une dotation de 800 € pour BCD
- Une dotation de 200 € pour une aide personnalisée

- L'école privée :

- Une dotation au prorata au nombre d'élèves, soit 847 € pour le renouvellement des manuels et dictionnaires.

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2022 à

- l'article 6067 pour l'école publique pour 3 570 € + 1 935 € = **5 505 €**
- l'article 6574 pour l'école privée pour 3 234 € + 847 € = **4 081 €**

Le - 1 MARS 2022

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 1 - MARS 2022

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus

LE MAIRE,
Pascal EVIN

